

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-six, le mardi 17 février, à 18h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 05 février 2026

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **16** - votants **17**

Présents : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien - GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : M FIORONI Stéphane - M. MOULIN Dominique

Pouvoirs de : M. DERAMBURE Reynald à M. CHARPIOT François

Secrétaire de séance : BERARD Maxime

OBJET : Conclusion d'une ligne de trésorerie

N°20260217-14

Rapporteur : Madame le Maire

Annexe : Néant

Synthèse et exposé des motifs

Depuis fin 2025, la collectivité ne dispose plus d'une ligne de trésorerie, la dernière ayant été clôturée car non utilisée.

Pour faire face aux dépenses des projets d'investissement en cours et notamment au décalage entre le paiement des dépenses et l'encaissement des subventions et ainsi pouvoir payer sans délais les entreprises et les fournisseurs, il s'avère prudent de conclure une nouvelle ligne de trésorerie.

Pour ce faire, la commune a soumis sa demande à trois organismes bancaires (le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne et l'AFL). L'analyse des offres par le cabinet Finances Actives est en cours, et il sera proposé l'offre la plus favorable pour la collectivité.

Madame le Maire propose donc la souscription d'une nouvelle ligne de trésorerie auprès de l'organisme bancaire qui proposera l'offre la mieux disante pour la collectivité :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES

Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de trésorerie utilisable par tirages
Montant maximum du crédit	250 000,00€
Date d'entrée en vigueur	A la signature de la convention
Durée maximum	Un an à compter de la date d'entrée en vigueur

Organisme bancaire prêteur	Offre la moins disante après analyse
Taux d'intérêts	Offre la moins disante après analyse
Périodicité d'intérêts	Offre la moins disante après analyse
Commission de mise en place	Offre la moins disante après analyse
Commission de non-utilisation	Offre la moins disante après analyse

Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2026 ;

VU l'avis du Bureau municipal du 9 février 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 250 000 € auprès de l'organisme bancaire qui proposera l'offre la mieux disante ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet ;
- **CHARGE** Madame le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus ;
- **HABILITE** Madame le Maire à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie. Madame le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 19 février 2026,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 23 FEV. 2026
Publié le : 23 FEV. 2026

